

Xavier Laurent

Naissance et développement de l'Inventaire

Plonger dans les archives de l'Inventaire général, c'est pour Xavier Laurent, auteur de Grandeur et Misère du patrimoine (Ecole des Chartes et Comité d'histoire du ministère de la culture, 2003) l'occasion de replacer cette singulière entreprise dans un contexte administratif et savant complexe.

Les archives permettent de remonter très haut dans l'histoire de l'Inventaire, jusqu'aux origines et aux pères fondateurs² aux bonnes fées et aux sorcières qui se sont penchées sur le berceau de cette institution singulière. Plutôt que de dresser la chronique des premières années de l'Inventaire, l'analyse peut s'ordonner autour de trois questions :

1. Quel a été le rôle du ministre et de son cabinet dans l'éclosion de l'Inventaire ? Quels traits distinctifs André Malraux et son entourage ont-ils souhaité donner à cette nouvelle entité administrative ?

2. Comment l'Inventaire a-t-il trouvé à se positionner par rapport aux autres services patrimoniaux du ministère des Affaires culturelles : archives, musées et surtout

¹ Le premier hors-série de *Présence d'André Malraux* publié par le professeur Henri Godard rassemble les actes de la journée d'études consacrée à «Malraux et l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France» tenue à la Bibliothèque nationale le 23 mai 2003. NDLR.

² Voir Isabelle Balsamo, «André Chastel et l'aventure de l'Inventaire» et Jean-Michel Leniaud, «Typologie de l'Inventaire et du classement», dans Pierre Nora [édit.], *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Fayard – éditions du Patrimoine, 1997, p. 257-267 et p. 321-330. Le Comité d'histoire du ministère de la Culture a réalisé l'enregistrement de témoignages oraux sur les premières années de l'Inventaire.

monuments historiques. Comment l'Inventaire est-il parvenu à s'imposer sans la légitimité de la continuité historique ?

3. Quelle idée de l'Inventaire se sont fait le monde savant et le camp des défenseurs du patrimoine ? Les attentes de ces acteurs ont-elles été entendues ?

L'Inventaire : une administration modèle ?

Dans les colonnes du Journal officiel, la naissance de l'Inventaire général des monuments et des richesses d'art de la France n'a rien qui retienne l'attention. Les deux textes qui donnent naissance à cette institution n'ont pas la hauteur de vue et la vocation programmatique de la charte de fondation du ministère des Affaires culturelles. L'arrêté du 21 janvier 1963 crée le comité consultatif provisoire chargé de l'étude des problèmes que pose la réalisation de l'Inventaire général des monuments et richesses d'art de la France. C'est une simple liste de noms et de titres. Le décret du 4 mars 1964 institue une commission nationale chargée d'établir l'Inventaire général des monuments et richesses d'art de la France. Il a la même sécheresse que le précédent.

Entre ces deux dates, que s'est-il passé ? Le comité consultatif provisoire a fixé la composition de la commission nationale de plein exercice qui lui a succédé. Il a commencé à réfléchir au champ d'étude de l'Inventaire et aux techniques à mettre en œuvre.

La collégialité

L'arrêté du 21 janvier 1963 et le décret du 4 mars 1964 donnent à l'Inventaire son caractère collégial, qui n'est pas la moindre de ses originalités au sein des institutions patrimoniales française. On peut s'interroger sur les raisons de cet exercice partagé du pouvoir, de cette cogestion qui fait la part belle aux scientifiques engagés dans l'opération pour réduire l'encadrement administratif à la portion congrue. Certes, il s'agit de mobiliser des acteurs venus d'horizons très variés, de les faire entrer dans un projet commun en les associant aux décisions, mais la sympathie affichée pour le bénévolat n'est-elle pas aussi une façon d'échapper aux soupçons du ministère des Finances ? En décrétant la mobilisation générale des bonnes volontés, les Affaires culturelles endorment la méfiance des gardiens de l'orthodoxie budgétaire et en profitent pour

arracher quelques emplois. Sous les apparences d'un bricolage administratif fragile naît progressivement un véritable service.

Une administration de mission

Avec la collégialité, le trait distinctif de l'Inventaire du point de vue de l'histoire administrative, c'est son adhésion aux mots d'ordre de la science politique de son temps. Au début des années 1960, il est devenu tout à fait classique d'opposer administration de mission et administration de gestion. L'administration de gestion est caractérisée par sa lourdeur, ses procédures répétitives et compliquées, son faible goût pour l'innovation et la prise de risques. L'administration de mission parie sur la polyvalence, l'ouverture et le dialogue.

C'est ce second modèle, calqué sur celui de la Délégation à l'Aménagement du Territoire dirigée alors par Pierre Racine, que l'Inventaire choisit. Pour recenser les richesses artistiques de la France, il est prévu de mettre en place une équipe légère, qui se déplace facilement pour irriguer l'ensemble du territoire, une équipe qui gère peu, l'essentiel des opérations comptables étant prises en charge par les conservations régionales des Bâtiments de France.

La planification

Une des priorités de l'équipe d'André Malraux est d'ancrer l'action des Affaires culturelles dans les schémas de la planification. Le passage sous les fourches caudines de l'expertise technocratique doit apporter au jeune ministère et à ses créations une garantie de sérieux et de pérennité. C'est pour cette raison que le véritable acte de naissance de l'Inventaire général des monuments et richesses d'art de la France est à chercher rue de Martignac, dans les locaux du commissariat au Plan, plutôt que dans les pages du Journal officiel.

Le 13 mai 1961, André Chastel expose le projet d'inventaire devant le groupe de travail des monuments historiques du IV^e Plan présidé par Marcel Aubert. S'attardant très peu sur les problèmes d'intendance, il insiste sur les caractéristiques scientifiques et

techniques de l'opération, ainsi que sur les modalités de diffusion de ses résultats. Dès le départ, l'Inventaire est accroché à la locomotive de la planification.

La régionalisation

Le choix de la région va de pair avec l'inscription de l'Inventaire dans la logique du Plan. Les commissions et les services régionaux contribuent à l'aménagement du territoire, voire à l'unification du pays. Sur toute l'étendue du territoire, des spécialistes formés à la même école, utilisant la même méthode, doivent dresser la topographie monumentale de la France et donner une chance aux régions en retard en révélant leur patrimoine.

Les épousailles avec la planification et la régionalisation culminent en 1965, avec l'aide financière apportée par la mission Racine à l'implantation de la commission d'inventaire du Languedoc-Roussillon. L'idée du chef de la DATAR est alors de renforcer l'attrait du littoral en voie d'aménagement en mettant en valeur les richesses de l'arrière-pays. Ses déclarations devant la commission nationale le 20 mai 1964 le montrent clairement.³

Une stratégie pour durer ?

Les choix stratégiques ont été faits par le ministre et ses proches. Albert Beuret, un fidèle d'André Malraux, veille à l'éclosion du nouveau rameau à l'organigramme des Affaires culturelles. Le directeur de l'Administration générale Jean Autin s'implique étroitement dans l'aventure. Il a des relations privilégiées avec un autre ancien de la France d'Outre-mer, Roger Delarozière, qui devient secrétaire général de l'Inventaire en 1964. Au cabinet, un conseiller technique est également chargé de suivre le développement de l'Inventaire. Jusqu'en 1967, il s'agit de Claude Robin.

Une question a été assez soigneusement éludée par les administrateurs qui ont donné naissance à l'Inventaire, celle de sa durée. Jamais le fait de savoir si ce service était temporaire ou non n'a été sérieusement discuté. L'exposé des motifs de l'arrêté du

³ Arch. nat., CAC, 19790477/6, procès-verbal de la réunion du groupe d'étude «implantation territoriale» de la commission nationale de l'Inventaire, 20 mai 1964.

21 janvier 1963 affirme bien que l'Inventaire disparaîtra une fois sa mission terminée, mais il reste évasif sur la nature de cette mission, dont la définition est confiée aux spécialistes. Ces derniers, après s'être déchirés sur la question du rythme et du degré de précision des publications de l'Inventaire, finissent par développer le concept d'inventaire ouvert. Jamais complet, toujours en devenir, le recensement du patrimoine français doit évoluer au gré des curiosités et des avancées de l'histoire de l'art. André Malraux souscrit à cette vision dans son introduction au premier volume consacré au canton de Carhaix.⁴ Plaçant l'Inventaire sous le signe de l'aventure de l'esprit, il lui ouvre des perspectives infinies. Comment l'écrivain qui plaçait la métamorphose des valeurs au centre de sa philosophie de l'art aurait-il pu d'ailleurs s'opposer à la pérennisation de cette entreprise ?

L'Inventaire face aux autres services patrimoniaux du ministère

En entrant en scène, l'Inventaire rencontre les autres services patrimoniaux du ministère des Affaires culturelles.

Une des premières tâches du comité consultatif provisoire créé en 1963 est de délimiter le champ d'action du nouveau service. Michel de Boüard, Paul-Marie Duval et Pierre Verlet rendent un rapport sur la question en mars 1963. Les rapports de voisinage avec l'archéologie sont rapidement réglés.⁵ C'est aux archéologues eux-mêmes que reviendra la charge de rédiger les notices consacrées à la préhistoire et à l'Antiquité dans les volumes de l'Inventaire. Le terminus ad quem suscite davantage de débats. Il est décidé que seuls les immeubles de plus de cent ans intéresseront l'Inventaire. Pour le reste, les rapporteurs choisissent d'utiliser les critères de la loi du 23 juin 1941 sur l'exportation des œuvres d'art. L'Inventaire ne s'attachera pas à la production des cinquante dernières années dans le domaine de l'ameublement, des instruments de musique, des estampes et des monnaies. Il laissera hors de son champ d'investigation les

⁴ *Inventaire général des monuments et richesses d'art de la France*, Canton de Carhaix-Plouguer, Paris, Imprimerie Nationale, 1969, 2 vol., 237 p. et 184 p. Voir l'introduction de Malraux, <www.malraux.org>, document à préciser, ou *Présence d'André Malraux*, hors-série n° 1, 2004 : «Malraux et l'Inventaire général», p. 79-80.

⁵ Arch. Nat., CAC, 19790477/1, définition de l'action de l'Inventaire, mars 1963.

peintures, dessins, sculptures et objets d'art décoratif de moins de trente ans. Il faudra de plus que les œuvres décrites aient été créées par des artistes décédés et soient déjà entrées dans les collections publiques.

L'Inventaire et les musées

L'énumération des objets d'étude de l'Inventaire pose la question de sa confrontation au monde des musées. Le directeur des Musées de France siège de droit à la commission nationale de l'Inventaire. Son représentant est en fait le plus souvent Pierre Quoniam, membre de l'Inspection général. Sa position vis-à-vis de l'Inventaire est assez mitigée. Roger Delarozière l'analyse très bien dans une de ses notes : «J'ai toujours eu l'impression que la direction des Musées, tout au moins dans la mesure où elle s'exprimait par la voix de son représentant au sein de la commission nationale de l'Inventaire, y souscrivait d'une manière assez platonique, sa mise en application pratique ne semblant pas susceptible d'intervenir avant longtemps. Il y a une réticence fondamentale de la part des conservateurs de musées à collaborer avec l'Inventaire général. Il me semble que le contenu des musées doit être issu, dans une certaine mesure, du contexte local, et qu'il doit donc y avoir une corrélation entre le contenu d'un musée et ce qui se trouve à l'extérieur, corrélation que l'Inventaire général, et c'est sans doute un de ses rôles, doit tendre à faire apparaître. La justification même de l'entreprise est son universalité, à ce point que l'on peut se demander dans quelle mesure son existence même ne risquerait pas d'être mise en cause dès l'instant que sa définition en tant qu'Inventaire général se trouverait contestée».⁶

De fait, et malgré l'implication de certaines figures comme Francis Salet ou Pierre Schmitt, chartistes et conservateurs de musées, les tentatives de rapprochement échouent les unes après les autres. Le directeur du musée de Tessé au Mans n'est pas soutenu par sa hiérarchie dans sa tentative de partenariat avec l'Inventaire. Des prises de vue défailtantes condamnent l'expérience menée à Louviers. Guebwiller et Verdun sont couverts par des équipes de l'Inventaire, mais ces petits musées municipaux font presque figure d'exception.

⁶ *Ibid.*, 19790477/63, note de Roger Delarozière relative à la liaison de l'Inventaire général et des musées, non datée.

L'échec est principalement imputable à l'existence d'une publication concurrente, *L'Inventaire des collections publiques françaises*, patronnée par le CNRS et la Réunion des musées nationaux, et lancée en 1957 avec un tome sur le musée des Beaux-Arts de Besançon.

L'Inventaire et les Monuments historiques

Jusqu'à la création de l'Inventaire, le recensement du patrimoine immobilier relevait de la direction de l'Architecture et de son service des Monuments historiques.

Parmi les devanciers directs de l'Inventaire figure le service du recensement, créé par l'inspecteur des monuments historiques René Planchenault en 1944. Inspiré par les chantiers intellectuels du régime de Vichy, comme l'inventaire des sites pittoresques français d'Henry de Ségogne, le recensement est victime de réductions de crédits et de personnel à la Libération. Son existence difficile est remise en cause par la création de l'Inventaire.

En 1963, le comité consultatif provisoire prend la mesure de l'héritage du service du recensement. Une quarantaine de départements a été couverte. Le casier archéologique, qui dresse la liste des édifices intéressants à conserver, compte 915 volumes. La direction de l'Architecture a cherché à faire déboucher ces efforts de prospection sur de nouvelles protections, mais le temps a manqué pour examiner les dossiers en commission supérieure des monuments historiques. En 1946, un comité de recensement présidé par l'ancien commissaire au tourisme Henry de Ségogne, a procédé à un premier tri entre les dossiers à faire passer devant l'assemblée et ceux d'un intérêt secondaire. Entre 1961 et 1965, une même tentative a été menée par René Planchenault, mais il n'a pas été possible de trouver la bonne articulation entre le repérage sur le terrain et l'inscription ou le classement au titre de la loi sur les monuments historiques.⁷

Avec la création de l'Inventaire général des monuments et richesses d'art de la France, le service du recensement abandonne toute prétention à l'exhaustivité. Le personnel en poste dans les conservations régionales des Bâtiments de France vit très mal l'apparition d'un service concurrent. A l'origine payés sur vacations, les membres du

⁷ Pour retracer l'histoire du service du recensement : Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 80/12/1 et 80/12/2.

service du recensement ont été titularisés comme documentalistes dans les services extérieurs de la direction de l'Architecture. Ils se sentent menacés par les nouveaux venus, d'autant que le personnel de l'Inventaire jouit d'une grille de salaires plus favorable. Il faut attendre la fin des années 1960 pour que les syndicats obtiennent des reclassements en catégorie A pour mettre fin à cette situation inégale.

Même si l'Inventaire se dote, avec Bruno Foucart, d'un agent chargé d'exploiter la documentation existante auprès de la direction de l'Architecture, les données amassées par le service du recensement ne sont pas véritablement exploitées. Il est vrai qu'il s'agit de dossiers orientés vers la protection, traitant autant du statut juridique de l'immeuble que de son style architectural. Mais ne serait-ce que pour un premier repérage, le casier archéologique, avec ses indications historiques et son illustration, avait un intérêt certain.

La direction de l'Architecture regrette amèrement que les visées pratiques du recensement ne soient pas reprises par l'Inventaire. Max Querrien s'en inquiète dès les premiers mois : «J'observe une contradiction entre la préoccupation purement scientifique et celle de l'intervention aux fins de conserver. Cette contradiction ne devra pas être levée par une option trop systématique. Plus largement d'ailleurs, nous ne pouvons pas ne pas être sensibles au problème d'une ségrégation possible entre l'intervention architecturale et l'information archéologique. Il me paraît indispensable que celle-ci soit constamment présente dans les préoccupations de la direction de l'Architecture, non seulement pour éviter des écarts par rapport à l'orthodoxie, mais encore pour animer un certain état d'esprit, où la connaissance scientifique et la sensibilité doivent avoir une grande part. Ici encore, nous ne devons pas dissimuler que la naissance d'une organisation particulière comme l'Inventaire monumental, comme celle d'un service autonome des Fouilles, ferait courir à l'Architecture un danger réel si l'on ne prenait pas soin d'y parer avec une particulière vigilance».⁸

Le fossé entre repérage et protection n'en est pas moins resté difficile à franchir. Mais une ère de distinction et d'isolement n'était-elle pas nécessaire pour permettre à l'Inventaire de s'affirmer ?

⁸ Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 80/1/16, note du directeur de l'Architecture Max Querrien à l'inspecteur général des Monuments historiques René Planchenault, 15 avril 1964.

L'Inventaire et les archives

Parmi les professionnels du patrimoine, les archivistes sont les seuls à accueillir l'Inventaire sans arrière-pensée. Encouragés par André Chamson, ils sont nombreux à s'engager dans l'opération.⁹ Une certaine parenté de méthode contribue au rapprochement. Les archivistes départementaux, souvent conservateurs des antiquités et objets d'art, servent de relais en direction des sociétés d'histoire locale et des conseils généraux. Là où l'Inventaire n'est pas encore implanté, ils en jettent les bases, comme François Burckard en Haute-Normandie. Là où il s'est installé, ils continuent à être actifs, à l'intérieur des comités départementaux.

L'Inventaire et le monde savant

Les universitaires sont les pères fondateurs de l'Inventaire et les premiers à s'y intéresser.

Pères fondateurs et fils spirituels

En 1960, Louis Grodecki se fait l'avocat des chercheurs auprès du directeur de l'Architecture.¹⁰ En leur nom, il demande à René Perchet l'ouverture du casier archéologique et de la documentation conservée au palais de Chaillot à l'usage des architectes du service des Monuments historiques. Donnant en exemple la coopération établie dans le cadre du *Corpus vitrearum*, il réclame «une topographie monumentale dont l'absence est unanimement déplorée depuis de nombreuses années».

A l'automne de cette même année, au cours de la réunion annuelle des professeurs d'histoire de l'art, un projet d'inventaire est à nouveau évoqué devant des représentants de la direction de l'Architecture et de la direction des Musées de France. La direction

⁹ Roger Delarozière a été invité à exposer le projet d'inventaire à la réunion des directeurs d'archives départementales qui s'est tenue à Caen le 3 octobre 1963.

¹⁰ Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 80/1/16, lettre de Louis Grodecki au directeur de l'Architecture René Perchet, 16 juillet 1960.

des Bibliothèques de France a également été invitée. L'Inventaire est une chance pour la structuration de l'histoire de l'art comme discipline universitaire. André Chastel en est conscient : «Il faut que l'histoire de l'art cesse d'être la récitation du guide bleu» et qu'elle soit reconnue dans les facultés de Lettres.

Les réseaux universitaires permettent de trouver les premières recrues de l'Inventaire. Relire la série des Bulletins d'information d'histoire de l'art des années 1960 est révélateur à ce point de vue. La plupart des jeunes espoirs qui y ont signé des articles tirés de leurs mémoires universitaires ont rejoint l'Inventaire, comme Jean-Claude Menou, l'élève d'André Mussat à Rennes, Jean-Marie Pérouse de Montclos, le disciple d'André Chastel à Paris, ou encore Roger Lehni, le protégé de Louis Grodecki à Strasbourg.

Ces jeunes diplômés sont «mis en couveuse» auprès de leur maître qui préside souvent la commission régionale de l'Inventaire dont ils sont secrétaires. A Paris, les livrets de prescriptions techniques et méthodologiques, qui constituent le socle doctrinal de l'Inventaire, sont largement façonnés par les élèves d'André Chastel et de l'Institut d'histoire de l'art de la rue Michelet.

Une nouvelle méthode

L'Inventaire entend innover par sa méthode. Dès les premières réunions du comité provisoire, André Chastel a donné l'exemple de ce que pourrait être une fiche type pour un immeuble. Aux renseignements classiques repris du recensement et concernant le statut juridique de l'immeuble et sa localisation, il ajoute un important historique partagé entre la figure du commanditaire et du maître d'œuvre. Mais là n'est pas encore le plus important. Pour exploiter facilement la documentation, toutes ces informations sont hiérarchisées et partagées en séquences. Le but est d'utiliser les trieuses mécanographiques et les calculateurs pour permettre le travail sur les grands nombres et exploiter les résultats selon la chronologie et les lieux.

Ces méthodes sont proches de celles développées par l'histoire sérielle alors au faite de sa gloire.¹¹ Pour leur mise en œuvre, l'Inventaire s'assure le service des

¹¹ Voir par exemple les actes du colloque de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud des 15 et 16 mai 1965 : *L'Histoire sociale, sources et méthodes*, Paris, PUF, 1967.

archéologues par le biais de Paul-Marie Duval. Jean-Claude Gardin est désigné pour faire profiter le nouveau service de l'expérience acquise dans le tri et l'interprétation des objets retirés des fouilles. Il travaille avec l'échelon central sur la normalisation du vocabulaire. Les livrets de prescriptions méthodologiques, comme celui que Jean-Marie Pérouse de Montclos consacre à l'architecture, sont rédigés avec cet horizon d'attente.

Ces innovations rencontrent de vives résistances à l'intérieur de la commission nationale. En 1967, l'examen du plan du livret sur l'architecture tourne à l'affrontement. Jean Hubert juge ce nouveau glossaire inutile et renvoie au petit dictionnaire de Brutails. Louis Grodecki juge le parti trop systématique et redoute de voir la simplification de l'informatique documentaire faire renaître la notion honnie d'école.¹² En 1972, la publication de *L'Informatique et l'Inventaire* cherche à contrer ces critiques en leur opposant un argumentaire bardé de citations de Panofsky.¹³

Inventaire long et inventaire court

Plus largement, la question vient à se poser du rôle exact de l'Inventaire : amasser des données ou les interpréter ? La commission nationale hésite. Ces divergences ne tardent pas à rejaillir sur les amateurs associés à l'entreprise.

Les sociétés d'histoire locale ont en effet réagi favorablement à l'entreprise. Quasiment absentes du paysage intellectuel breton, elles sont dès le départ très actives en Alsace, en Lorraine ou en Poitou-Charentes par exemple. Le problème est d'articuler le travail de ces bénévoles avec celui des professionnels de l'Inventaire. Au départ, il est prévu de mener de front deux collections : un inventaire court axé sur le repérage, très illustré, et un inventaire long, exhaustif quant aux sources, avec un travail important de bibliographie et de dépouillement d'archives.

L'inventaire long est expérimenté en Alsace. La rue de l'Epine, dans la vieille ville de Strasbourg, et l'église d'Ottmarsheim sont les deux chantiers pilotes. Ces essais ne sont pas concluants en raison de l'ampleur de la tâche et de la concurrence que ces publications représentent pour les guides de la Caisse nationale des monuments

¹² Arch. nat., CAC, 19790477/23, lettre de Roger Delarozière à Jean-Claude Gardin, 21 juillet 1967.

¹³ Inventaire général des monuments et richesses d'art de la France, *L'Informatique appliquée à la réalisation de l'Inventaire*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1972, 136 p.

historiques et des sites. Les volumes mis au point paraissent hors commerce, à la fin des années soixante, pour rendre hommage à Hans Haug, leur principal soutien au sein de la commission régionale d'Inventaire d'Alsace.

L'inventaire court est lancé en Bretagne, volontairement hors des circuits touristiques rebattus, dans les cantons de Carhaix et Plouguer. Le choix du canton comme unité de base de l'Inventaire n'a pas été entériné par la commission nationale. S'appuyant sur des antécédents allemands, et en particulier l'inventaire de Georg Dehio établi à l'échelle du Kreis (c'est-à-dire l'équivalent d'un petit département français), Louis Grodecki n'a pas cessé de combattre pour une couverture plus rapide du territoire national. La publication au canton n'a pas été choisie pour des raisons scientifiques mais plutôt par pragmatisme : les données récoltées dans le cadre d'un canton fournissaient la matière d'un volume de bonne taille et le temps mis à réaliser le recensement des monuments avec la méthode retenue ne permettait pas de choisir un autre découpage administratif.

Professionnels et amateurs

A cette première distinction entre inventaire long et court s'ajoute celle établie entre pré-inventaire et inventaire proprement dit. Au commencement, le pré-inventaire est identifié au travail des bénévoles dans les départements dépourvus de commission régionale. Le terme recouvre bientôt le travail des bénévoles en général, y compris dans les régions où le service s'est implanté. La raison de ce glissement de sens est à chercher dans la difficulté à encadrer les initiatives locales. Malgré les tentatives pour alléger les livrets de prescriptions techniques à l'usage des amateurs, les professionnels peinent à trouver une utilité aux bonnes volontés qui se manifestent.

La rupture est consommée dès 1973, à la suite des attaques de Pierre Lagarde contre la lenteur de l'Inventaire. Intervenant devant la commission nationale le 21 juin 1973, Maurice Druon, alors ministre des Affaires culturelles, demande la réalisation rapide de deux volumes par arrondissement, le premier pour les immeubles, le second pour les objets mobiliers. Ce choix stratégique repose sur la normalisation du pré-inventaire, c'est-à-dire la reprise des fiches remplies par les bénévoles. Ce travail se révèle long et pénible. Il n'est pas concluant et amène le service à prendre en main

l'ensemble du processus, vidant peu à peu les commissions de leur raison d'être et dépouillant l'Inventaire de son caractère collégial. À peine âgé de dix ans, l'Inventaire s'est déjà institutionnalisé.

D'hier à demain

Le regard bienveillant d'André Malraux et de son entourage a accompagné la naissance de l'Inventaire, mais les premiers pas ont été difficiles. Confronté à l'hostilité des autres services patrimoniaux du ministère, la nouvelle institution n'a pas tardé à faire apparaître ses contradictions. Implanté au niveau régional, l'Inventaire recevait l'essentiel de ses aides dans le cadre du département.¹⁴ Service de recherche, l'Inventaire était isolé au sein d'un ministère qui pensait l'art comme une révélation plutôt que comme un apprentissage. Trouvant sa raison d'être dans la diffusion de ses résultats, l'Inventaire peinait à trouver des lecteurs pour les premiers volumes qu'il faisait paraître.

Mais par-delà les crises auxquels l'Inventaire a toujours survécu, il faut admirer le travail accompli : les vocabulaires font autorité, les études parues sont des références, des pans entiers du patrimoine ont été découverts pour le plaisir des yeux et la satisfaction de l'intellect. Ce bilan représente un motif d'espoir à l'heure où la décentralisation fait apparaître de nouvelles incertitudes. Pour préserver l'essentiel par-delà les changements administratifs, un retour à la pensée des pères fondateurs n'est sans doute pas inutile.

¹⁴ Cette anomalie ne s'est pas forcément résorbée aujourd'hui, puisque les premiers conservateurs territoriaux de l'Inventaire ont été recrutés par des conseils généraux.